

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE RENAUDEAU-LA MODE

MARDI 29 NOVEMBRE 2016

### COMPTE RENDU

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil d'administration à 18h15, le quorum (>15) étant atteint.

Une personne invitée : un professeur stagiaire.

Quatre personnes excusées : M. DAVIS John, représentant la ville de Cholet, Mme LEROY Isabelle et M. MARTIN André, représentants du Conseil Régional, Mme GUILLET Véronique, CPE.

Monsieur PIAZZA annonce aux membres du C.A. :

- La validation du CFA de l'Education nationale
- Le budget du GRETA validé par l'assemblée générale du GRETA.

#### 1-1 Adoption du compte rendu de la séance du 18-10-2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

[délibération n° 1 – 18 POUR/ 18 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

*Arrivée de Mme NIO, Provisure adjointe.*

#### 1-2 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'Administration

Monsieur le Président propose des modifications à l'ordre du jour, les points 1.3.1. et 1.3.9 sont supprimés : DBM 2016 et projet de sortie à Saint Nazaire.

Les conventions suivantes : installations sportives - « envie d'entreprendre » - sortie à Nantes - réservation de stands pour le Carrefour de l'Oriental pour Renaudeau-La Mode et le GRETA sont rajoutées.

[délibération n° 2 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-3 Affaires financières

##### 1-3-2 Convention Rallye Maths

Reconduction du Rallye des Mathématiques en 2017.

Les dépenses sont mutualisées entre tous les Collèges et les Lycées participants. Le coût est au maximum de 60€ pour les Collèges et de 400€ pour les Lycées.

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 3 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

##### 1-3-3 Convention Rallye Latin

Reconduction du Rallye des Mathématiques en 2017.

Le coût est au maximum de 40€ pour les Collèges et de 300€ pour les Lycées.

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 4 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

##### 1-3-4 Convention Lecture Passerelle

Reconduction de la convention anciennement appelée Défi Lecture.

Le coût est au maximum de 50€ pour les Collèges et de 330€ pour les Lycées.

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 5 – 19 POUR/ 22 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Monsieur PIAZZA rappelle que ces trois conventions facilitent le rapprochement entre les Collèges et les Lycées.

### 1-3-5 Convention avec le CRID

A partir de 2017, ce ne sera plus le collège VIET qui assurera la diffusion des logiciels de maintenance du matériel informatique mais le lycée de Fontenay-le-Comte en Vendée.

La cotisation annuelle avec le CRID pour le lycée Renaudeau-La Mode est de 420€.

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 6 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

*Arrivée de M. JAUNET, représentant des parents d'élèves*

### 1-3-6 Modification du tarif clef ascenseur

Le coût en cas de remplacement de la clé est de 34€.

[délibération n° 7 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-7 Forfait internat : modulation du forfait par trimestre

M. DESCHAMPS rappelle que les tarifs de 2017 n'ont pas augmenté excepté pour le tarif de demi-internat, suite à une harmonisation des tarifs d'internat entre les Lycées Europe et Renaudeau-La Mode qui a été établie pour les élèves internes du Lycée de l'Hyrôme.

M. DESCHAMPS propose la répartition par trimestre du forfait internat en fonction du nombre de jours réels.

[délibération n° 8 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-8 Convention équipement Région : achat cellule de refroidissement rapide (Restauration Renaudeau)

La Région délègue des crédits au Lycée Renaudeau, soit 17 149€ pour l'achat d'une cellule de refroidissement rapide.

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 9 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-9 Voyages et sorties

M. DESCHAMPS rappelle les principes généraux d'organisation des voyages.

- Une autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire.
- Les projets de sortie de l'année en cours doivent être déposés de préférence avant novembre.
- Gratuité pour les sorties dans le cadre scolaire
- Participation financière des familles pour les sorties facultatives.

#### Répartition de la dotation Région : mobilité européenne

Une réunion du Conseil Pédagogique a eu lieu avec une répartition équitable pour les voyages.

Pour les Pays Européens (situation géographique et non politique) deux critères sont pris en compte :

- Le coût du voyage
- Le nombre d'élèves.

La dotation Région donne lieu à l'application d'une pondération par critère :

- 75 % pour le coût
- 25 % pour l'effectif.

M. JAUNET demande si un élément autre que l'arithmétique est pris en compte pour les pourcentages.

M. PIAZZA répond que si le coût du voyage est important, une participation active (action) des élèves et des enseignants est souhaitée, afin de baisser le coût du voyage par des actions extra-scolaires.

M. DESCHAMPS ajoute que sur l'intérêt pédagogique, on pourrait modifier les pourcentages et précise que tous les projets sont pédagogiques. Une répartition équitable a été choisie.

Les critères sont votés chaque année et sont donc révisables.

[délibération n° 10 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Charte d'organisation des voyages

Monsieur PIAZZA rappelle que pour des enjeux financiers et pédagogiques, les voyages doivent être prévus à l'avance afin d'éviter plusieurs sorties pour un même élève.

Monsieur DESCHAMPS rappelle :

- les différents articles pour les voyages.
- les accompagnateurs ainsi que les familles ne participent pas aux dépenses des accompagnants. Celles-ci sont supportées par des subventions spécifiques ou TA.
- les modalités de fonctionnement pour le paiement et le remboursement du voyage.
- la fiche d'inscription et d'engagement du voyage.

[délibération n°11 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Programmation des sorties et des voyages

Au vu du document présenté, M. DESCHAMPS constate que les sorties pour la section PRO sont plus importantes que les années précédentes.

[délibération n°12 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Bilan du voyage en Normandie 2016

Il s'agit d'un voyage qui s'est déroulé sur deux jours pour les BTS Mode et qui concernait 34 élèves. La participation définitive demandée aux familles s'élève à 35€ (utilisation de la taxe d'apprentissage car des visites d'usines ont été effectuées).

[délibération n°13 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Bilan du voyage à Londres 2016

Ce voyage concernait 49 élèves de BTS de La Mode. Une participation définitive d'un montant de 240€ a été demandée aux familles (aide crédits européens).

[délibération n°14 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Bilan du voyage en Espagne 2016

Ce voyage concernait 21 élèves. Une participation d'un montant de 300€ a été demandée aux familles, mais le coût final du voyage a été ramené à 200€ (le transport absorbe essentiellement les dépenses), un remboursement d'un montant de 100€ sera effectué.

[délibération n°15 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Bilan du voyage en Italie 2016

Il s'agit d'un voyage avec échange qui concernait 14 élèves. La participation demandée aux familles s'élevait à 350€ mais le coût final du voyage est de 321€, un remboursement d'un montant de 29€ sera effectué.

[délibération n°16 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Projet voyage en Angleterre 2017

Ce voyage est prévu pour la classe de 2 Mode, soit 30 élèves et 3 accompagnateurs. La participation demandée aux familles s'élève à 365€.

[délibération n°17 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### Projet voyage en Allemagne 2017 du 14 au 21 mai 2017

Ce voyage concerne 15 élèves de seconde GT et 2 accompagnateurs. La participation demandée aux familles s'élève à 320€ (un dossier de subvention a été déposé auprès de l'OFAJ).

[délibération n°18 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

M. PIAZZA souligne que toutes les langues étudiées au Lycée Renaudeau-La Mode ont un voyage qui leur correspond.

### Projet voyage à MIMIZAN 2017

Il s'agit d'un voyage de 4 jours pour la classe de Terminale Bac Pro Menuisier et qui concerne 20 élèves. La participation demandée aux familles s'élève à 180€ (une participation de la taxe d'apprentissage à hauteur de 1 255,10€ est utilisée).

[délibération n°19 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]



### Projet sortie à ST NAZAIRE 2017

Cette sortie concerne 16 élèves de Première et de Terminale Bac Pro Bois. La participation demandée aux familles s'élève à 10€ (une participation de la taxe d'apprentissage à hauteur de 516,40€ est utilisée).

Mme MOAN demande si le coût des accompagnateurs est ajouté au coût du voyage.

Monsieur DESCHAMPS répond que le coût des accompagnateurs est pris en charge par la taxe d'apprentissage. Il apparaît dans le budget sur la ligne « financement des accompagnateurs » pour validation par le Rectorat.

[délibération n°20 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

Monsieur GUITTON souhaite proposer une sortie à Paris pour les élèves de BTS Mode. Cette sortie s'effectuerait sur 2 jours avec un hébergement en Auberge de jeunesse. Une participation de 60€ serait demandée aux familles.

[délibération sous réserve n°21 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

*(Sortie de Mme BRANGER)*

### 1-3-10 Critères et modalités d'attribution des Fonds Sociaux

Rappel du fonctionnement des Fonds Sociaux :

- 1) constitution de la demande
- 2) instruction de la demande
- 3) priorisation de la demande
- 4) bilan d'utilisation

[délibération n° 22 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

*(Retour de Mme BRANGER)*

### 1-3-11 Remise gracieuse

Quand il n'est plus possible de recouvrer les montants auprès des familles ou par l'intermédiaire des huissiers de justice.

#### Lycée RENAUDEAU-LA MODE

- 15 dossiers depuis 2011 pour un total de 4702,49€
  - 4% concerne une créance de manuels scolaires
  - 96% concerne des créances d'hébergement (66,48€ pour la plus faible et 534,72€ pour la plus élevée)
- Raisons de la présentation :
  - Retour d'huissier pour irrécouvrabilité pour 11 créances
  - Commission de surendettement: effacement de la dette pour 3 créances
  - Commission de surendettement: moratoire de 6 ans pour 1 créance

#### GRETA

- 2 dossiers pour un total de 357€.

[délibération n° 23 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-12 Mise à la réforme de matériels du site La Mode

Le Conseil d'administration donne l'autorisation de désaffecter le matériel suivant une liste proposée.

[délibération n° 24 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-13 Mise à disposition des locaux pour l'Université d'Angers et E-Mode

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer les deux conventions.

[délibérations n° 25 et n° 26 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-14 Budget 2017 et ses annexes

Sur les deux sites RENAUDEAU-LA MODE, l'ensemble des services est d'environ 200 000€ (convention et contrats de maintenance).

Monsieur DESCHAMPS rappelle les généralités et grands principes :

- le budget
- les décisions modificatives
- le compte financier.

Pour le service de restauration une estimation est avancée :

- Internat : 249 élèves soit 355 590,00€
- Demi-Pension : 91 400 tickets soit 347 320,00€
- Commensaux : 17 100 tickets

Monsieur JAUNET fait remarquer que la part « coût journalière denrée : 1,88€ » est faible par rapport au coût de fonctionnement.

Rappel :

- Achat denrée 44,25%
- Charges du personnel 22,50%
- Fonds régional mutualisateur 1,25%
- Charges de fonctionnement 32,00%

Monsieur DESCHAMPS fait remarquer que par rapport à un Lycée de 1 400 élèves demi-pensionnaires, le coût de fonctionnement du site RENAUDEAU et du site LA MODE revient plus cher qu'un Lycée n'ayant qu'un seul site de restauration (2 lave-vaisselles au lieu d'un, etc.....).

Monsieur JAUNET s'interroge sur le fait de plus d'élèves aux services de restauration et moins de crédit de denrées alimentaires.

Monsieur DESCHAMPS répond que la répartition du service de restauration est différente, 100 000€ sont imputés directement au service SRH (voir tableau 100 000 + 128 000 = 228 000€)

La différence s'explique aussi par le fait que dans la formule « forfait », tous les repas n'étaient pas consommés, alors qu'avec la formule « ticket », chaque repas est consommé, d'où une baisse du montant des denrées alimentaires malgré l'augmentation du nombre de demi-pensionnaires.

La dotation de fonctionnement de 679 981€ a été répartie de telle sorte que :

- le service ALO baisse d'environ 6 000€
- le service vie de l'élève augmente d'environ 3 000€
- le service Activité Pédagogique augmente d'environ 3 000€

Les membres du Conseil d'administration du Lycée RENAUDEAU-LA MODE remercient la Région pour sa politique sur la dotation et le maintien de celle-ci concernant le Lycée RENAUDEAU-LA MODE.

[délibération n° 27 – 19 POUR/ 20 – 1 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-15 Informations sur les conventions signées

- Hébergement d'une enseignante du Lycée RENAUDEAU-LA MODE
- Hébergement d'un élève extérieur à Vitry
- Hébergement d'un établissement scolaire : 50 élèves, 2 accompagnateurs et 2 chauffeurs.

### 1-3-16 Convention d'utilisation des équipements sportifs

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention pour l'utilisation des installations sportives avec la Région des Pays de la Loire pour l'année 2017.

[délibération n° 28 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-17 Conventions « Envie d'entreprendre » « Envie de créer »

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer les 2 conventions avec la Région des Pays de la Loire au titre du programme d'actions éducatives 2016/2017, avec ventes d'objets confectionnés en particulier par les menuisiers.

[délibération n° 29 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-3-17 Conventions pour mise à disposition de stands pour le Carrefour de l'Orientation

Le Conseil d'administration autorise le Chef d'établissement à signer les 3 conventions pour la réservation de stands sur le Carrefour de l'Orientation qui se déroule à Cholet du 19 au 21 janvier 2017.

[délibération n° 30 – 20 POUR/ 20 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

(Départ de Mme NIO)

## **1-4 GRETA**

### 1-4-1 Politique de l'entité

Présentation de la politique de l'entité par Monsieur PIAZZA, Président du GRETA.

La Région est le principal acteur de la formation.

Projet efficient présenté par Monsieur BARBOT, les formateurs vont travailler sur de nouveaux outils.

[délibération n° 31 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4-2 Budget 2017 et ses annexes

Informations de Monsieur DESCHAMPS sur les contrats et les conventions :

- recrutement des personnels de droit public et de droit privé
- contrats de conventions de sous-traitance
- programme de formation.

Le budget est très prudent du fait des nouveaux appels d'offre région, pour le renouvellement des marchés.

La prudence du budget tient compte :

- du nouvel appel d'offre Région qui concernera les années 2017 et 2018 : on ne sait pas du tout quels seront les orientations politiques de la nouvelle équipe Régionale concernant la formation professionnelle.
- de l'inconnu sur la demande de formation
- des difficultés de recruter dans certaines formations par manque de postulants.

Concernant les dépenses, les charges de personnels représentent 80% du budget de fonctionnement hors opérations de co-traitance. Cependant, la totalité des contrats est conservée malgré un budget prudent.

M. DESCHAMPS tient néanmoins à rappeler la très bonne santé financière du GRETA, en trésorerie, en fonds de réserves et en résultat d'exploitation.

Monsieur BOUDEHEN demande si le personnel est en CDD 1 ou 2 ans.

Monsieur PIAZZA répond que ce sont soit des CDI, soit des CDD, soit des vacances.

Pour l'année 2017, l'enjeu est de garder la motivation du personnel.

[délibération n° 32 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4-3 Convention d'assistance informatique avec le lycée Rabelais de Fontenay-Le Comte

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention d'assistance informatique entre établissements avec le Rectorat et le lycée F. Rabelais de Fontenay-le-Comte (85).

[délibération n° 33 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4-4 Convention de sous-traitance avec le GRETA de l'Anjou

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention avec le GRETA de l'Anjou pour la formation : module « Montage échafaudage ».

[délibérations n° 34 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-4-5 Convention de sous-traitance avec M. EZZOUHRI Ridouane

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention pour la formation : module « Gestion de chantier – Mathématiques sciences »

[délibération n° 35 – 18 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 1 CONTRE]

#### 1-4-6 Convention de sous-traitance avec THERM'HABITAT

Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention pour la formation : module « Règlementation thermique et infiltrométrie ».

[délibération n° 36 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-4-7 Point RH

Clôture du dossier de Mme LEBRETON, suite à son décès, concernant le solde de ses heures.

[délibération n° 37 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

#### 1-4-8 Convention Carrefour de l'orientation

Cinq Pôles seront présentés par le lycée Renaudeau-La Mode et le GRETA du Choletais. Autorisation est donnée au Chef d'établissement de signer la convention.

[délibération n° 38 – 19 POUR/ 19 – 0 ABSTENSION – 0 CONTRE]

### 1-5 QUESTIONS DIVERSES

#### Association Loire et Gazelles

Monsieur PIAZZA laisse la parole à Madame BIRET.

L'association Loire et Gazelles, dont fait partie Madame BIRET, parent déléguée élue PEEP, remercie la Direction, le Vie Scolaire, la MDL pour leur contribution dans la présentation du projet Loire et Gazelles au sein du Lycée RENAUDEAU-LA MODE et leur soutien pour la collecte de fournitures scolaires à destination des élèves Sénégalais. La distribution de celles-ci se fera au mois d'Avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 22h15.

La Secrétaire de séance,  
Anne-Gaëlle DE ROECK

Le Président de séance,  
René-Jean PIAZZA

